



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2098-LAS-204

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées par le projet de règlement suivant de l'arrondissement de LaSalle.

Le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté à sa séance du 8 avril 2024, le projet du **Règlement 2098-LAS-204** modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 février 2024 à 18 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montréal.ca/lasalle.

DONNÉ À LASALLE, ce 9 avril 2024.

Nathalie Hadida, OMA
Secrétaire d'arrondissement